



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 12 août 2019 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Absente : Mme Line Giasson Conseillère siège no 3

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Dolorès Beauchesne, secrétaire.

Présence de 4 personnes dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet et du 29 juillet 2019
4. États financiers juin 2019
5. Dépenses juillet 2019
6. **Correspondances**
 - 6.1 Communiqué MMQ clapets antiretour
 - 6.2 Techni-Lab analyse d'eau
 - 6.3 Mise en demeure à toutes les municipalités
7. **Période de questions**
8. **Comptabilité & employés**
 - 8.1 Colloque ADMQ au Témiscamingue
 - 8.2 Achat paire de bottes employé
 - 8.3 Tourisme A.T. Site historique 265.00\$
 - 8.4 Tourisme A.T. Parcs ruraux sentiers 265.00\$
9. **Lots**
 - 9.1 Demande achat d'un lot
10. **Chemins**
 - 10.1
11. **Sécurité**
 - 11.1 Semaine prévention incendie
12. **Divers**
 - 12.1 Pare-brise camion soumission
 - 12.2 Dépenses autorisées Parc des P'tits Rapides (1,000.00\$)
 - 12.3 Dépenses autorisées Sécurité civile (12,000.00\$)
 - 12.4 Dépenses autorisées Subvention députée (15,000.00\$)
 - 12.5 Dépenses autorisées TECQ
 - 12.6 Poteaux électricité à garder 2019-07-141
 - 12.7 Planage de bois 500.00\$ + taxes
 - 12.8 Projet FDT reste 16,000.00\$ à déposer
 - 12.9 Ouverture soumissions cordes de bouleau
 - 12.10 Zones inondables
 - 12.11 Règlement gestion contractuelle
 - 12.12 Soumission règlement urbanisme
 - 12.13 Téléphone
 - 12.14 Serrures église facture
 - 12.15 Remise ½ quête à la Fabrique de Duparquet 137.00\$
 - 12.16 Toilette Halte routière
 - 12.17 Entente Croix Rouge 160.00\$
 - 12.18 Achat 2 conteneurs Projet Halte routière 3600.00\$
 - 12.19 Vidange Halte routière 187.00\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 12.20 Travaux sentiers
- 12.21 Réso MRC zone ZIS
- 12.22 Déchiqueteuse à la Halte routière
- 12.23 Marcel Baril Abat-poussière (28 130 litres 10,970.70\$ + taxes)

13. Dossiers en suspend

13.1

14. Invitations

14.1 Gestion de l'eau et activités minières

15. Varia

15.1 Embauche employé municipal

16. Dates prochaines réunions

Séance de travail le 26 août à 18 h 30

Séance régulière le 9 septembre à 19 h 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-08-155

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux du 8 et 29 juillet 2019

2019-08-156

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les procès-verbaux du 8 juillet et du 29 juillet 2019 soient acceptés tels que présentés au conseil;

ADOPTÉ

4. États financiers juin 2019

Des revenus de 38 315.14\$ et des dépenses de 54 321.57\$ ont été enregistrés pour juin 2019, pour un solde au livre au 30 juin 2019 de 370 610.66\$.

5. Dépenses juin 2019

2019-08-157

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	8 831.36\$
les salaires des élus	3 298.97\$
les dépenses de juin	26 465.27\$
les dépenses faites par paiement préautorisé :	1 695.83\$

le tout représentant un total de 40 291.43\$, la directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

6. Correspondances

6.1 Communiqué MMQ clapets antiretour

La MMQ a décidé d'effectuer une révision de la jurisprudence concernant les clapets antiretour pour tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. La FQM/MMQ préparera un nouveau modèle de règlement sur les clapets antiretour. Par contre, ce règlement ne s'applique pas à la municipalité de Rapide-Danseur. Pour information seulement.

6.2 Techni-Lab analyse d'eau

La municipalité a reçu le résultat concernant l'analyse d'eau du centre municipal. Nous avons reçu le certificat de conformité selon les normes.

6.3 Mise en demeure à toutes les municipalités

Cette mise en demeure concerne le système monétaire et bancaire canadien. Il est mentionné que nous devrions emprunter à la banque du Canada à un taux nul. Pour l'instant, ça ne s'applique pas à nous. Pour information seulement.

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Colloque ADMQ

2019-08-158

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE que la directrice-générale participe au colloque de l'ADMQ les 12 et 13 septembre à Lorrainville au coût de 240\$;

QUE ses frais d'hébergement, de repas et de déplacement soient remboursés;

ADOPTÉ

8.2 Achat de bottes pour employé municipal

2019-08-159

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser le montant de 100\$ pour l'achat d'une paire de bottes pour l'employé municipal pour l'année 2019;

ADOPTÉ

8.3 Tourisme A.T. Site historique

2019-08-160

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le renouvellement annuel pour l'adhésion aux services de Tourisme A.T. soit autorisé pour le site historique au montant de 265.00\$;

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2019-08-161

8.4 Tourisme A.T. Parcs ruraux

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le renouvellement annuel pour l'adhésion aux services de Tourisme A.T. soit autorisé pour les parcs ruraux, au montant de 265.00\$;

ADOPTÉ

9. Lots

9.1 Demande d'achat d'un lot

La municipalité a reçu une demande pour l'achat d'un lot. Le terrain n'appartenant pas à la municipalité mais à un citoyen, la municipalité n'a pas à s'occuper de ce dossier.

10. Chemins

11. Sécurité

11.1 Semaine prévention des incendies

La semaine de la prévention des incendies se tiendra cette année du 6 au 12 octobre. Il est suggéré de voir avec la Municipalité de Duparquet, quelles activités pourraient se faire en collaboration.

12. Divers

12.1 Pare-brise camion soumission

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le pare-brise du camion soit réparé chez Vitro Plus au montant de 395\$ + taxes.

ADOPTÉ

12.2 Dépenses autorisées Parc des P'tits Rapides

ATTENDU QUE nous avons reçu 1000.00\$ de la part de Hécla Québec et du Club de golf de La Sarre pour notre parc;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE louer une déchaumeuse ou un rotoculteur à 45\$ par jour. Faire l'achat de teinture et acheter des jeux s'il reste des sous pour un montant de dépenses maximum de 1000.00\$;

ADOPTÉ

2019-08-163



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.3 Dépenses autorisées Sécurité civile (12 000\$)

Nous avons reçu un montant de 12,000.00\$ pour se préparer à un éventuel sinistre. Aucun achat n'a été autorisé pour le moment.

12.4 Dépenses autorisées Subvention députée

Nous avons reçu confirmation d'un montant de 10,000.00\$ accordé pour faire de la coupe de branches le long des chemins. Aucune autorisation n'a été donnée pour faire avancer le dossier.

12.5 Dépenses autorisées MTQ

ATTENDU QUE le conseil veut faire du rechargement dans le rang de la Scierie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE faire du rechargement dans le rang de la Scierie à l'intérieur de l'enveloppe du MTQ et de diviser les travaux sur deux ou trois ans;

ADOPTÉ

2019-08-164

12.6 Poteaux électricité à garder 2019-07-141

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'ANNULER la résolution 2019-07-141;

DE garder les poteaux électriques pour l'instant en prévision de les installer pour mettre de l'éclairage si besoin dans le futur;

ADOPTÉ

2019-08-165

12.7 Planage de bois

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture pour le planage de bois soit réglée à Ferme Agro-forestière au montant de 500.00\$ + taxes;

ADOPTÉ

2019-08-166

12.8 Projet FDT reste 16 000\$ Info

12.9 Ouverture soumission cordes de bouleau

ATTENDU QUE que nous avons reçu cinq (5) soumissions pour l'achat du bouleau;

ATTENDU QUE que la demande était pour 30 cordes de bouleau;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2019-08-167

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par
Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité
des conseillères et des conseillers présents;

QUE la soumission de Mme Chantal Mercier soit
acceptée à 55\$ la corde pour 30 cordes;

QUE le montant déjà payé par le Centre de
Dépannage pour le bois leur soit remis soit :
1,080.00\$;

ADOPTÉ

12.10 Zones inondables

Info : les 7 questions sur la zone inondable. Voir avec la municipalité.

1. POURQUOI MA PROPRIÉTÉ EST-ELLE INCLUSE DANS UNE ZONE INONDABLE?
2. POURQUOI LES MUNICIPALITÉS N'ONT-ELLES PAS ÉTÉ CONSULTÉES AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA ZIS?
3. COMMENT LE TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA ZIS A-T-IL ÉTÉ DÉTERMINÉ ET POURQUOI LA CARTE COMPORTE-T-ELLE DES INEXACTITUDES?
4. MA PROPRIÉTÉ EST DANS LA ZIS. AVEZ-VOUS PENSÉ AUX CONSÉQUENCES POUR MOI? À MES PRIMES D'ASSURANCES? À LA VALEUR DE MA PROPRIÉTÉ?
5. JE PENSE QUE MA PROPRIÉTÉ EST DANS LA ZIS PAR ERREUR. QUE PUIS-JE FAIRE?
6. QUELLES INFORMATIONS DOIS-JE FOURNIR À MA MUNICIPALITÉ SI JE PENSE QUE MA PROPRIÉTÉ EST DANS LA ZIS PAR ERREUR?
7. À QUEL MOMENT PRENDRA FIN LA ZIS?

12.11 Règlement gestion contractuelle

ATTENDU QUE l'avis de Motion a été donné le 8 juillet et le
projet de règlement présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme
Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité
des conseillères et des conseillers présents;

QUE le règlement de gestion contractuelle soit
adopté sous le numéro 2019-03;

ADOPTÉ

12.12 Soumission Règlement urbanisme

ATTENDU QUE M. André Labbé conseiller en urbanisme, nous
a présenté une soumission de 9 600\$ pour
refaire notre Règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE si des modifications supplémentaires doivent
être effectuées, elles seront chargées à un taux
horaire de 55\$ de l'heure;

2019-08-168



N° de résolution
ou annotation

2019-08-169

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous acceptons l'offre de service de M. André Labbé au montant de 9,600.00\$;

ADOPTÉ

12.13 Téléphone

ATTENDU QUE des démarches ont été faites pour installer la téléphonie IP;

ATTENDU QUE après vérification, il a été décidé d'attendre que ce système soit davantage expérimenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous reprenons une entente de trois ans avec Télébec, mais en restant avec le service actuel;

ADOPTÉ

12.14 Serrures église

ATTENDU QUE Serrurier Beauchemin a installé de nouvelles serrures à l'église l'automne passé;

ATTENDU QUE l'installation n'était pas terminée dû au froid;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. Beauchemin termine l'installation comme prévue et que nous réglions sa facture au montant de 645.00\$ + taxes;

ADOPTÉ

12.15 Remise de la demie-quête à la Fabrique de Duparquet

ATTENDU QUE lors de la quête du moto touristes, nous avons amassé 274.00\$;

ATTENDU QUE selon une entente avec la Fabrique de Duparquet, la municipalité s'engage à verser la moitié de la quête à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2019-08-172



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la moitié de la quête lors de la journée du moto touriste soit remis à la Fabrique de la ville de Duparquet au montant de 137\$, selon l'entente entre les parties.

ADOPTÉ

12.16 Toilette Halte routière

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

12.17 Entente Croix Rouge 160\$

ATTENDU QUE nous avons une entente avec la Société canadienne de la Croix Rouge qui se termine cette année;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-173

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous faisons notre paiement au montant de 160.00\$ pour l'année 2019-220;

ADOPTÉ

12.18 Achat de 2 conteneurs Projet Halte routière 3 600\$

ATTENDU QUE l'achat de deux conteneurs pour la Halte routière fait partie du projet FDT accordé par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-174

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous défrayons la facture de 3600.00\$ + taxes, pour l'achat de deux conteneurs; (déjà inclus aux dépenses)

ADOPTÉ

12.19 Vidange Halte routière (facture 187\$)

ATTENDU QUE les réservoirs de la fosse septique à la Halte routière ont été vidés par le service de vidanges de la MRC d'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-175

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture de 187.00\$ soit payée à la MRC (déjà inclus aux dépenses)

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.20 Travaux sentiers

ATTENDU QUE des travaux de débroussaillage, de la coupe de foin et ramassage d'arbres au besoin sont nécessaires sur le sentier du Détour;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous engageons M. Alfred Coulombe si nécessaire entre trois et cinq heures pour effectuer ces travaux;

ADOPTÉ

12.21 Réso MRC Zone ZIS

Zones d'interventions spéciales (ZIS)

- ATTENDU le décret adopté par le gouvernement pour identifier les zones spéciales d'intervention (ZIS);
- ATTENDU QUE la ZIS s'applique aux zones inondables 0-20 ans qui ont déjà été intégrées avant le 10 juin 2019 dans les outils de planification des municipalités;
- ATTENDU QUE les propriétaires qui sont dans la ZIS se voient imposer d'importantes restrictions et un moratoire sur les permis pour d'éventuels développements, constructions ou rénovations à leur habitation;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur souhaite que son territoire soit retiré de la ZIS;
- ATTENDU QUE sur notre territoire se situe au nord de la ligne de partage des eaux du Saint-Laurent, soit sur le bassin versant de la baie James et de la baie D'Hudson;
- ATTENDU QUE le niveau de l'eau de notre de notre territoire est principalement contrôlé et régularisé par des barrages, lesquels sont gérés soit par une entreprise privée, ainsi qu'un barrage localisé à Iroquois Falls, en Ontario et soumis aux lois et règlements de cette province;
- ATTENDU QUE sur le territoire de la municipalité de Rapide-Danseur, en milieu de villégiature, quelques propriétés ont eu un niveau d'eau plus élevé que par les années passées, il s'agit là, d'un phénomène très rare et inusité;
- ATTENDU QUE le meilleur moyen d'assurer la sécurité publique et un développement durable pour la MRCAO et ses municipalités est : une intervention de votre ministère, Madame la Ministre, ou de votre gouvernement, auprès du gouvernement de l'Ontario, afin de régulariser le niveau de l'eau, en période printanière;
- ATTENDU QU' un rapide, localisé à Rapide-Danseur dans la MRCAO, pourrait bénéficier de travaux afin de faciliter l'écoulement des eaux vers le lac Abitibi;

2019-08-176



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE les normes relatives aux plaines inondables sont déjà à notre Schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 17 mars 2017;

ATTENDU QUE plusieurs terrains actuellement inclus dans la ZIS ont une hauteur de plusieurs pieds au-dessus de la ligne de rivage;

ATTENDU QUE tout cela a une incidence majeure sur la valeur des propriétés, et ce, même si elles n'ont pas été touchés par les crues;

ATTENDU QUE vu la faible densité d'occupation des petites municipalités de notre territoire, toutes mesures limitants les constructions ont un effet catastrophique sur nos municipalités, alors qu'une intervention du gouvernement assurerait une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE les normes relatives aux plaines inondables sont déjà au schéma d'aménagement de la MRCAO;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur s'engage à faire respecter la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Cloutier, appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès des gestionnaires de barrages, dont celui localisé à Iroquois Falls, ainsi qu'auprès du gouvernement de l'Ontario afin de régulariser le niveau d'eau du lac Abitibi de manière à maintenir celui-ci à son plus bas niveau, en période printanière;

DE DEMANDER en outre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès de ses collègues afin de réaliser les travaux nécessaires au rapide localisé à Rapide-Danseur, favorisant ainsi un meilleur débit pour l'écoulement des eaux;

ET, POUR TOUS LES MOTIFS ÉVOQUÉS,

DE VOUS DEMANDER Madame la Ministre, d'exclure le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

ADOPTÉ

12.22 Déchiqueteuse à la Halte routière

Les branches ont été brûlées, il n'y en a plus. À suivre.

12.23 Marcel Baril Abat-poussière

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2019-08-177

2019-08-178



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE nous réglions les factures au montant de 10,970.70\$ à Marcel Baril Inc. pour les 28, 130 litres livrées;

ADOPTÉ

13. Dossiers en suspend

14. Invitations

14.1 Gestion de l'eau et activités minières

Pour info. Il y aura le 14 août à 18 h 30 à la salle du conseil de la Commission scolaire du Lac Abitibi, 500, rue Principale à La Sarre, une formation sur la Gestion de l'eau et activités minières en Abitibi-Jamésie : les clés pour une cohabitation réussie. Avis aux intéressés.

15. Varia

15.1 Embauche employé 2 jours semaine

2019-08-179

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous engageons M. Gloria Miville comme aide pour terminer la saison;

ADOPTÉ

16. Dates prochaines réunions

Séance de travail le 26 août à 18 h 30
Séance régulière le 9 septembre à 19 h 30

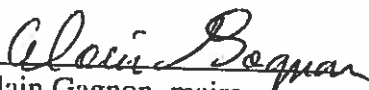
17. Période de questions

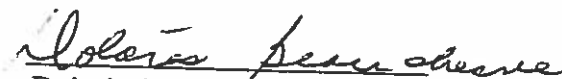
18. Fermeture de l'assemblée

2019-08-180

M. le maire propose la fermeture de l'assemblée. Il est 21 heures 09.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Dolorès Beauchesne, secrétaire